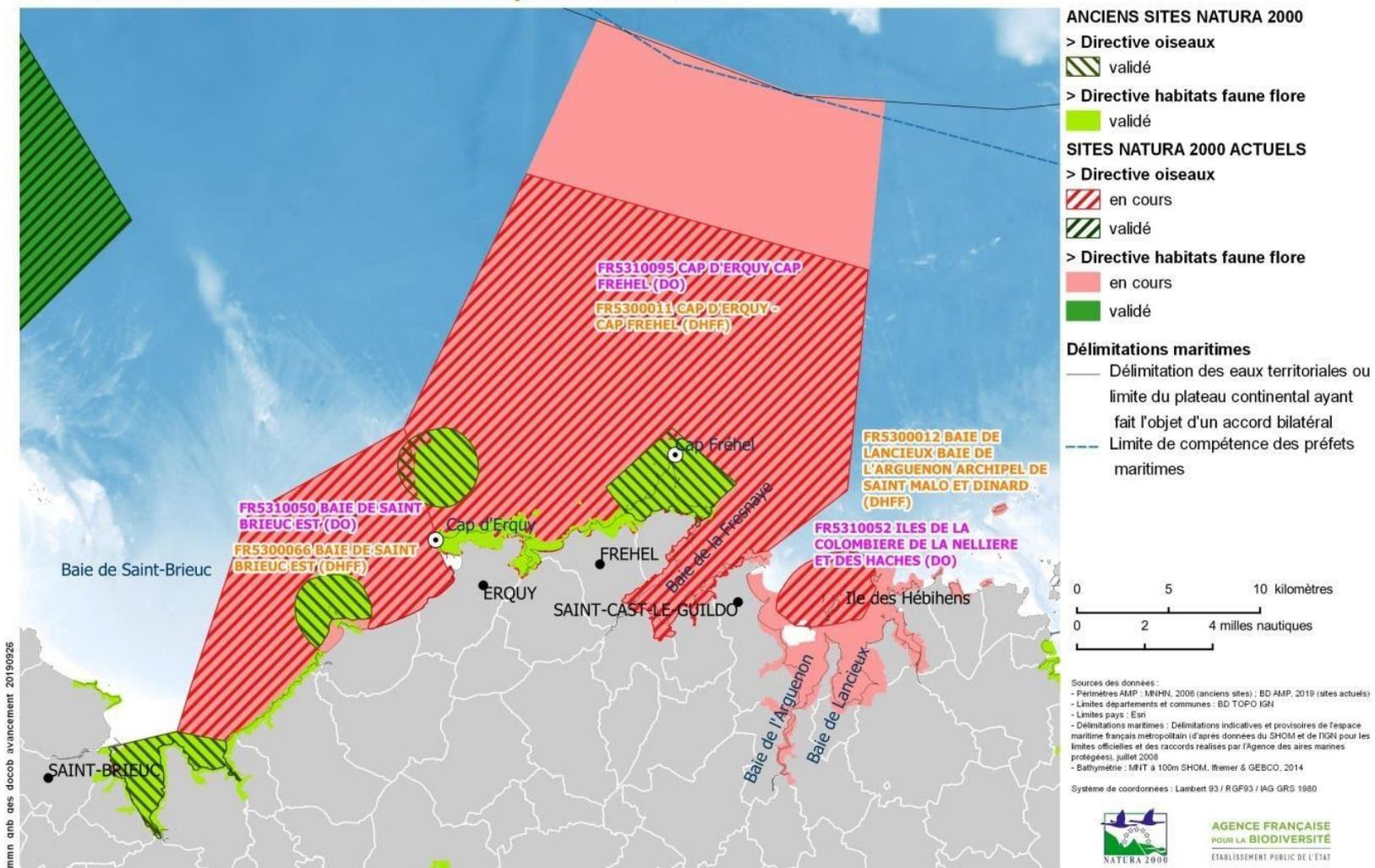


Depuis 1998, les deux anses sont classées en Réserve naturelle nationale, cogérée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc et l'association VivArmor Nature. Couvrant une surface de 1 140 ha, la réserve naturelle est presque exclusivement située sur le domaine public maritime. Sa partie terrestre, située sur la commune d'Hillion, concerne les dunes de Bon Abri, dont une partie est classée en espace naturel sensible et appartient au Département des Côtes d'Armor depuis 1981.

Deux zones de protection spéciale (ZPS) ont été définies en baie de Saint-Brieuc au titre de la directive « Oiseaux », ainsi qu'une zone spéciale de conservation (ZSC), au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». La première ZPS, constituée par les anses d'Yffiniac et de Morieux, couvrait 1326 ha et était intégralement située sur le domaine public maritime. Cette zone correspondait approximativement au territoire de la Réserve naturelle. A l'est du fond de baie, l'îlot du Verdelet sur la commune de Pléneuf-Val-André et l'îlot du Grand Pourrier sur la commune d'Erquy, formaient la deuxième ZPS d'une surface de 2 506 ha. La ZSC correspondait pour la partie marine à la Réserve naturelle, et pour la partie terrestre, aux zones littorales non urbanisées des communes de Plérin, Saint-Brieuc, Langueux, Yffiniac, Hillion, Morieux, Planguenoual et Pléneuf-Val-André. Ce périmètre a fait l'objet d'une révision en 2003, excluant les parcelles agricoles non directement en contact avec les habitats naturels. En 2005, le périmètre a été étendu en vue d'y intégrer les rives du Gouët situées en fond de ria (commune de Saint-Donan), et jusqu'aux environs de Sainte-Anne du Moulin (communes de Plaine-Haute et Ploufragan), abritant du Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*). Le site Natura 2000 a donc une surface totale de 4553 ha. En 2010, ce site a fait l'objet d'une extension en mer, reliant les 2 ZPS et s'étendant jusqu'à la côte d'Erquy mais ne comprenant plus l'île du grand Pourrier.

La ZSC et la ZPS de la Baie de Saint Brieuc Est sont contiguës au site Natura 2000 du Cap D'Erquy Cap Fréhel :

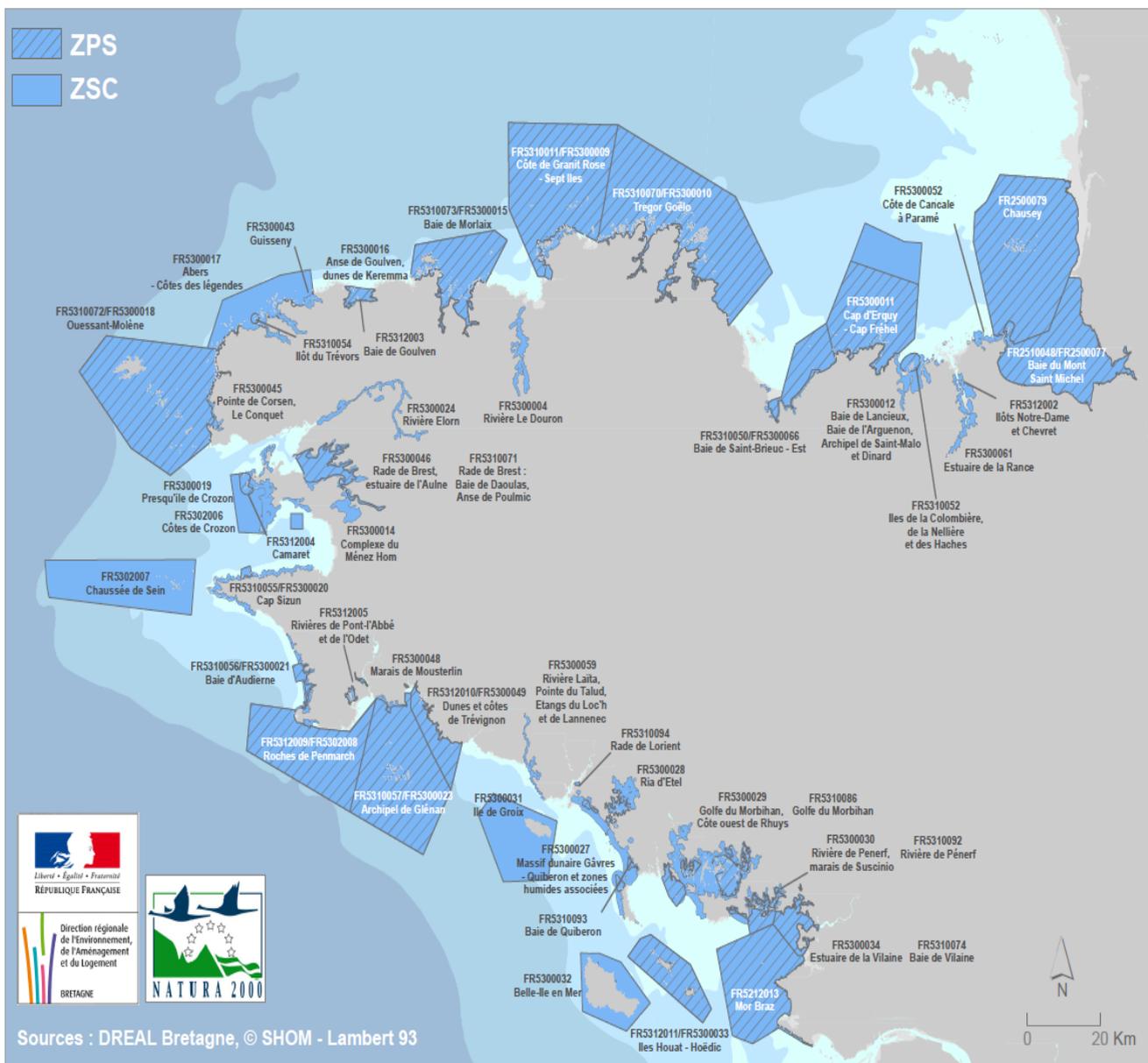
- La ZSC de Cap d'Erquy - Cap Fréhel (FR5300011)
- La ZPS de Cap d'Erquy - Cap Fréhel (FR5310095)



mmn anp des docob avancement 20190926

Carte 1 : Localisation du site Baie de Saint Brieuc Est

Statut des sites Natura 2000 marins bretons  
(ZPS et ZSC, état 2015)



Sources : DREAL Bretagne, © SHOM - Lambert 93

Carte 2 : Localisation du site Baie de Saint Brieuc Est en Bretagne

## **I.2-Fiche d'identité du site**

L'extension et l'inclusion d'un large périmètre marin ont été proposées en 2008.

La ZPS (FR5310050), de 13 487 ha (99% marin), est incluse dans la ZSC (FR5300066), de 14 371,51 ha, très majoritairement marine (97%).

Le site s'étend sur la bordure littorale de la plage des Rosaires sur la commune de Plérin jusqu'à la Pointe de la Houssaye à Erquy ce qui représente plus de 40km de côte avec une partie intérieure au niveau de la retenue d'eau de Saint Barthélémy sur les communes de Plaine-Haute, Saint Donan et Ploufragan.

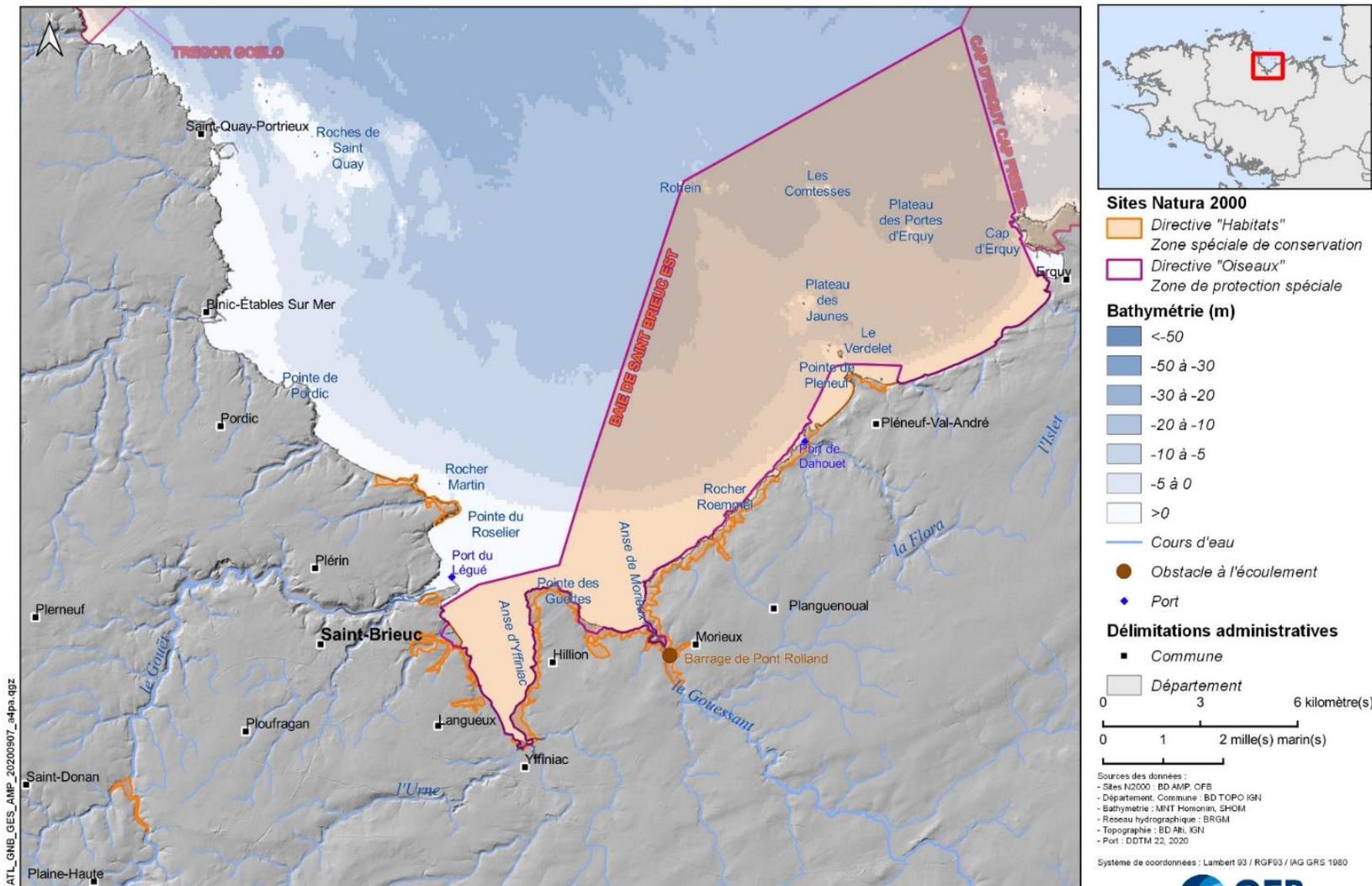
Onze communes sont donc concernées par ces sites Natura 2000 : Erquy, Hillion, Pléneuf-Val-André, Plérin, Lamballe Armor, Langueux, Plaine Haute, Ploufragan, Saint Briec, Saint Donan, Yffiniac.

Le domaine marin se prolonge jusqu'aux limites des eaux territoriales.

**SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST"**  
**Carte de localisation**



EDITEE LE : 07/09/2020



Carte 3 : Carte générale du site Natura 2000 Saint Brieuc

## ***1.2.1. Principaux enjeux au titre de la DHFF***

Au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », sont mentionnés 23 habitats et 13 espèces terrestres et marines dans le Formulaire Standard de Données (FSD) (DREAL Bretagne, 2017a) du site Baie de Saint Brieuc Est .

### **1.2.1.1. Habitats**

#### **Habitats Terrestres :**

Les formations anciennes à amphibolites (anciennes laves basaltiques à andésitiques) constituent l'essentiel des falaises littorales avec, notamment en fond de baie, l'affleurement du complexe de gabbro d'Yffiniac. C'est sur ce complexe que repose en fond de la baie d'Yffiniac et de l'anse de Morieux (estran) des prés-salés atlantiques accompagnés de végétation annuelle à salicornes et de prairies pionnières à spartines (le plus vaste ensemble de marais maritimes des Côtes-d'Armor).

Les landes sèches atlantiques des sommets de falaise, les formations vivaces des plages de galets, ainsi que la dune fixée de Bon-Abri et les placages sablo-calcaires de Saint-Maurice sont quelques-unes des phytocénoses remarquables de cette zone spéciale de conservation (ZSC).

Le fond de la baie d'Yffiniac et de l'anse de Morieux (estran) abritent des prés-salés atlantiques accompagnés de végétation annuelle à salicornes et de prairies pionnières à spartines (le plus vaste ensemble de marais maritimes des Côtes-d'Armor). Les landes sèches atlantiques des sommets de falaise, les formations vivaces des plages de galets, ainsi que la dune fixée de Bon-Abri et les placages sablo-calcaires de Saint-Maurice sont quelques-unes des phytocénoses remarquables de ce SIC.

Une extension et modification de périmètre en 2005 ont permis d'intégrer les rives du Gouët situées en fond de l'étang du barrage de Saint-Barthélemy. Ces rives abritent en effet l'une des rares localités européennes de *Coleanthus subtilis*. En France, cette espèce n'est connue que dans le Massif armoricain dans les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. L'ensemble de cet étang est soumis au même régime hydraulique marqué par de fortes variations de niveau entre l'été et l'hiver, pour les besoins d'alimentation en eau potable. Le maintien de ce régime est nécessaire pour assurer un bon état de conservation du Coléanthe.

#### **Habitats Marins :**

La ZSC est contiguë à l'Est à un vaste site du cap d'Erquy à la Baie de La Fresnaye. Le site étendu constitue une portion représentative de la vaste échancrure formée par la baie de Saint-Brieuc qui se distingue du contexte de la Manche par son mode abrité et une couverture sédimentaire importante au sud des Lézons. Il est commun avec un site proposé au titre de la Directive Oiseaux

L'extension de 2008 présente une continuité intéressante dans les sédiments sableux de faible profondeur avec une portion de plus en plus fine du large vers la côte et des éléments plus grossiers autour des hauts fonds rocheux dans le secteur du Verdelet (Verdelet, plateau des Jaunes, Les comtesses, Le Rohein) et du cap d'Erquy (plateau des roches des portes d'Erquy, Grand Pourrier). Le triangle constitué par les Comtesses, le Rohain et le plateau des Jaunes à l'Est du site enferme un banc de maërl, habitat en déclin et/ou en danger de la convention OSPAR. Il est probable que des herbiers de zostères s'y développent également.

En superposition avec l'habitat 1110, la superficie de l'habitat 1160 (grandes criques et baies peu profondes) est estimée à 95.36% de la surface du site soit environ 13724 ha.

Les bancs de maërl (habitat 1110) correspondent à un habitat d'un grand intérêt patrimonial. Le faciès à maërl pur a une valeur écologique importante (Grall, 2003). La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Un chapelet de roches prolonge cette configuration de roches associées au maërl de part et d'autre le long de la côte de Penthièvre.

Tableau 1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire observés sur les sites (En bleu les habitats marins, en vert les habitats de l'interface terre-mer, en noir les habitats terrestres/ \*=habitat prioritaire)

Code EU	Principaux habitats d'intérêt communautaire observés sur les sites et inscrits à l'annexe 1
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1130	Estuaires
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150	Lagunes côtières
1160	Grandes criques et baies peu profondes
1170	Récifs
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1320	Prés à <i>Spartina</i> ( <i>Spartinion maritimae</i> )
1330	Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées
1210	Végétation annuelle des laisses de mer
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale, et boréale
2190	Dépressions humides intradunaires
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
4030	Landes sèches européennes
9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

## I.2.1.2. Espèces

Tableau 2 : Liste des espèces de la DHFF inscrites au FSD du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est (En bleu les espèces marines, en noir les espèces terrestres)

Code EU	Principales espèces d'intérêt communautaire observées sur les sites et inscrites à l'annexe II et IV, de la directive 92/43/CEE,	Annexes
1349	Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	II, IV
1351	Marsouin commun ( <i>Phocoena phocoena</i> )	II, IV
1364	Phoque Gris ( <i>Halichoerus grypus</i> )	II, V
1365	Phoque veau marin ( <i>Phoca vitulina</i> )	II, IV
1887	Coleanthe délicat ( <i>Coleanthus subtilis</i> )	II, IV
1441	Oseille à feuille ronde ( <i>Rumex rupestris</i> )	II, IV
1355	Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	II, IV
1102	Grande Alose ( <i>Alosa alosa</i> )	II, V
1103	Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	II, V
1303	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	II, IV
1304	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	II, IV
1308	Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	II, IV
1323	Le Murin de Bechtein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	II, IV

### Espèces Marines

Les populations de Grand Dauphin qui sont observées en Baie de Saint Brieuc relèvent des populations sédentaires du golfe normand-breton. Le marsouin est présent également et des observations opportunistes de phoques sont aussi signalées (notamment via le réseau échouage et les observations de particuliers). Les deux espèces d'aloses sont signalées. L'Alose feinte en Baie de Saint Brieuc et La Grande alose en aval des estuaires du Gouët (anse d'Yffiniac) et du Gouessant (anse de Morieux). D'autres poissons amphihalins fréquentent, régulièrement ou occasionnellement, le site Natura 2000. Ils seront détaillés dans le diagnostic écologique.

Tableau 3 : Liste des espèces marines d'intérêt communautaire observées sur les sites

Code EU	Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD du site Baie de Saint-Brieuc Est	
	Espèces inscrites aux annexes II et V de la directive 92/43/CEE	
1102	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
1365	Phoque veau marin	<i>Phoca vitulina</i>
1364	Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>
	Espèces inscrites aux annexes II et IV de la directive 92/43/CEE	
1349	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>
1351	Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i>

## Espèces Terrestres

L'extension et la modification de périmètre en 2005 ont permis d'intégrer les rives du Gouët situées en fond de la retenue d'eau du barrage de Saint-Barthélemy. Ces rives abritent en effet l'une des rares localités européennes de *Coleanthus subtilis*. En France, cette espèce n'est connue que dans le Massif armoricain dans les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. L'ensemble de cette réserve est soumis à un régime hydraulique marqué par de fortes variations de niveau entre l'été et l'hiver, pour les besoins d'alimentation en eau potable. Le maintien de ce régime est nécessaire pour assurer un bon état de conservation du *Coléanthus subtilis*.

Pour la loutre, des indices traduisant la présence de la loutre (*Lutra lutra*) sont régulièrement observés dans l'estuaire du Gouët, du Gouessant, et ont été ponctuellement observés dans l'Urne.

Des investigations sur les invertébrés ont permis d'identifier le Lucane cerf-volant, espèce relativement commune mais reconnue comme présentant un enjeu espèce parapluie (la préservation de cette espèce assure dans le même temps la préservation de tout un cortège d'espèces).

Tableau 4 : Liste des espèces terrestres d'intérêt communautaire observées sur les sites

Code EU	Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD du site Baie de Saint-Brieuc Est	
	Espèces inscrites aux annexes II et IV de la directive 92/43/CEE	
1355	Loutre	<i>Lutra lutra</i>
1303	Petit rinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1323	Le Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1441	Oseille à feuille ronde	<i>Rumex rupestris</i>
1887	Coléanthe délicat	<i>Coleanthus subtilis</i>

### ***1.2.2. Principaux enjeux au titre de la Directive Oiseaux***

La Baie de Saint-Brieuc représente un site d'importance pour l'avifaune en migration. Le fond de baie, ses estrans sablo-vaseux et ses prés salés accueillent des oiseaux marins et côtiers en grand nombre durant l'hiver (limicoles, anatidés). Certaines espèces y passent plusieurs mois quand d'autres ne fréquentent le site que pour une halte migratoire.

Le milieu maritime est une zone d'alimentation et de reposoirs pour des espèces pélagiques. Le Puffin des Baléares fait partie des espèces qui peuvent y être rencontrées.

A l'est, les plages côtières sont fréquentées en passages migratoire et en hivernage. L'îlot rocheux du Verdelet est un site de nidification des Laridés et de certains Phalacrocoracids.

La ZPS se place, à plus large échelle, dans un réseau de sites protégés pour leur importance fonctionnelle vis-à-vis de l'avifaune. Les Caps d'Erquy et de Fréhel accueillent les plus importantes populations nicheuses d'Alcidés en France. Plus à l'est, la baie du Mont Saint-Michel est également un hot spot de biodiversité et une étape migratoire d'importance pour l'avifaune marine.

La Baie de Saint-Brieuc se situe sur l'axe migratoire majeur Est-Atlantique reliant le Paléarctique à l'Afrique subsaharienne.

Au titre de la directive « Oiseaux », 59 espèces figurant en annexe de la directive 2009/147/CE sont mentionnées dans le Formulaire standard de données du site Baie de Saint-Brieuc Est dont 18 au titre de l'annexe 1, 28 au titre de l'annexe 2 et 13 au titre de l'article 4.2.

Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrits au FSD

Code EU	Espèces listées au FSD Nom vernaculaire	Espèces listées au FSD Nom scientifique
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE		
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A199	Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Oiseaux 2009/147/CE		
A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
A158	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>

A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
Espèces migratrices de l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 2009/147/CE		
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
A169	Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>

Figure 1 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées au FSD du site Baie de Saint-Brieuc Est

D'autres espèces fréquentent le site Natura 2000. Elles seront détaillées dans le diagnostic écologique.

### I.3- Historique de la gestion du site Natura 2000 « Baie de Saint Briec est » et bilan de cette gestion

La qualité des paysages maritimes et littoraux de la baie de Saint Briec est reconnue dès 1973 avec le classement de l'anse d'Yffiniac en réserve maritime de Chasse, puis l'inscription en 1990 de cette anse en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

En 1998, une Réserve Naturelle Nationale (RNN) de 1 140 hectares a été mise en place pour protéger le patrimoine faunistique et géologique exceptionnels.

Cette réserve naturelle est cogérée avec une association, VivArmor Nature, et est presque exclusivement maritime mises à part les dunes de Bon Abri sur la commune d'Hillion (propriété du Département depuis 1981).

Le site Natura 2000 « Baie de Saint Briec Est» a été désigné en 2003 par arrêté ministériel au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ». Le COPIL a désigné Saint Briec Armor Agglomération comme opérateur local pour le site n° FR5300066 "Baie de Saint Briec Est".

Pour répondre à la protection du site, dès 2004, des études ont été lancées pour permettre d'engager la rédaction d'un Document d'objectifs conformément à la demande Natura 2000. Lors des recherches terrain, il est apparu important d'étendre en 2005 le périmètre aux rives du Gouët pour y inclure une zone de Coléanthe délicat (surf totale 4554 ha) au niveau du barrage de Saint Barthélémy.

C'est en 2008 que deux zones de Protection Spéciales et une Zone Spéciale de Conservation ont vu le jour:

2 ZPS:

- FR5310050 Baie de Saint Briec Anses d'Yffiniac et Morieux, 1 326 ha
- FR5310053: îlots du Grand Pourrier et du Verdelet

1 ZSC:

- FR 5300066 Anses d'Yffiniac et Morieux incluant la partie maritime et une partie littorale

Très rapidement après les sites ont été étendus avec une partie maritime importante. C'est alors suite à l'extension en mer des sites Natura 2000, que les sites de la Baie de Saint Briec Est ont été formalisés.

1. Suivant la Directive Habitats Faune Flore pour le site FR 5300066

Site d'Importance communautaire (SIC) de 14 391 ha, 12 communes concernées, suite à la décision CE 22/12/2009.

2. Et suivant la Directive Oiseaux pour le site FR 5310050

Zone de Protection Spéciale de 13 441 ha, 8 communes concernées suite à l'arrêté Ministériel du 31/10/2008.

Pour le site de la Baie de Saint Briec Est, un comité de pilotage avait été constitué en 2010<sup>1</sup> et un premier DOCOB avait été rédigé en 2008 pour le volet terrestre. La gestion de la partie terrestre du site Natura 2000 a été confiée dès le départ à Saint Briec Armor agglomération.

---

<sup>1</sup> Arrêté inter-préfectoral n°2010-074 du 05 juillet 2010 portant désignation du comité de pilotage conjoint pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites N2000 « Baie de Saint Briec Est» SIC FR5300066 et ZPS FR5310050.

Le premier document d'objectifs (DOCOB : document de gestion du site Natura 2000) a été rédigé en concertation avec tous les acteurs locaux et validé en 2008.

Une extension marine a été proposée en 2008 et validée en 2016. Le processus de révision du DOCOB initial a été démarré en octobre en 2019 sous la présidence conjointe du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet des Côtes d'Armor. Lors de la première réunion du nouveau comité de pilotage Saint Brieuc Armor agglomération et l'Office Français de la Biodiversité ont été désignées comme opérateurs en charge de la révision du DOCOB, respectivement, pour la partie terrestre et la partie marine des sites Natura 2000 « Saint Brieuc Est ».

La majorité des actions du premier document d'objectifs ont été mises en œuvre de 2008 à 2015.

Le comité de pilotage s'est réuni annuellement jusqu'en 2010.

Dates clés :

1973: classement de l'anse d'Yffiniac en réserve maritime de chasse

1990: L'Anse d'Yffiniac est désignée Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux

Déc 1993: Le périmètre est étendu pour intégrer l'anse de Morieux

Avril 1998: Classement des deux anses en Réserve Naturelle Nationale avec une cogestion VivArmor Nature et Saint Brieuc Agglomération d'une superficie de 1 140 ha presque exclusivement maritime mises à part les dunes de bon abri sur la commune d'Hillion (propriété du Département depuis 1981)

2003: une première révision du périmètre exclu les terres agricoles non liées à des habitats spécifiques

2004: lancement du DOCOB par le cabinet Xavière Hardy

2005: le périmètre est étendu aux rives du Gouët pour inclure au niveau du barrage de Saint Barthélémy une surface de Coléanthe Délicat (surf totale 4554ha)

2008: le 27 novembre validation du DOCOB par le COPIL

2011: en juin, approbation par arrêté inter-préfectoral (Préfet maritime/ Préfet des Côtes d'Armor)

Modifications des sites Natura 2000 après l'extension du périmètre :

	Avant extension mer	Après extension mer (2008)
Directive Habitats-Faune-Flore FR 5300066	Site d'Importance Communautaire (SIC) de 3092ha (extension en 2005), 11 communes concernées Site Anses d'Yffiniac et Morieux	Site d'Importance Communautaire (SIC) de 14391ha, décision CE 22/12/09, 12 communes concernées (+Erquy) Site de Baie de Saint Brieuc EST
Directive Oiseaux FR 5310050 FR 5310053	Zone de Protection Spéciale (ZPS) de 1326ha (baie) + ZPS des îles du Grand Pourrier et du <u>Verdelet</u> , AM 30/07/04 Site Baie de Saint Brieuc Anses d'Yffiniac et Morieux, 1 326 ha et site îlots du Grand Pourrier et du Verdelet	Zone de Protection Spéciale (ZPS) de 13441ha, AM du 31/10/2008, 8 communes concernées Site de Baie de Saint Brieuc EST FR5310050 FR5310053

### ***1.3.1. Bilan synthétique du 1<sup>er</sup> DOCOB***

Le premier DOCOB a été décliné en trois axes:

1. Axe A: Maintenir en bon état de conservation ou restaurer les habitats naturels
2. Axe B: Conserver et gérer les habitats d'espèces
3. Axe C : Informer et sensibiliser à la préservation des habitats naturels et des espèces

- Axe A: Maintenir en bon état de conservation ou restaurer les habitats naturels

L'axe A avait 11 objectifs bien définis et était dédié à favoriser la protection des oiseaux hivernants et maintenir certains milieux comme les dunes, les landes et pelouses.

Pour cet axe, un taux de 63% de réalisation des actions a été identifié, certaines des actions prévues n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons extérieures aux opérateurs et ou aux partenaires. Certaines ont également été non appliquées car elles dépassaient le périmètre des sites de la Baie de Saint Briec Est.

Il est à noter, que pour beaucoup de ces actions, l'intervention est restée ancrée sur le périmètre de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint Briec.

- Axe B: Conserver et gérer les habitats d'espèces

Pour l'axe B, seuls deux objectifs étaient inscrits avec une vision dédiée à la gestion de deux espèces emblématiques.

Le taux de réalisation a été évalué à 67%, le suivi des espèces a été effectif durant les dernières années, mais il n'y a pas eu d'intervention spécifique auprès de la population ou des élus pour expliquer et ou sensibiliser.

- Axe C : Informer et sensibiliser à la préservation des habitats naturels et des espèces

Pour l'axe C, l'objectif était de continuer à informer et sensibiliser la population.

Seuls 50% des actions ont été menées à leur terme. Sur les dernières années, il n'y a pas réellement eu de moment dédié pour rencontrer la population et peu de documents de communication réalisés.

un tableau synthétique des actions et de leur réalisation est joint en annexe.

Le bilan rédigé a été réalisé en 2015 et actualisé en 2019.

Pour les sites de la Baie de Saint Briec Est, les enjeux de protections et de suivi de l'avifaune ont été prioritaires. L'essentiel des actions de gestion ont été localisées sur un périmètre réduit, celui de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint Briec.

Les actions ont été réalisées par plusieurs maîtres d'ouvrage dont quatre principaux : Saint Briec Armor Agglomération (avec les collègues de la Réserve Naturelle), VivArmor Nature, GEOCA et le Département des Côtes d'Armor.

### **Mesures de gestion des milieux naturels et des espèces**

Ces actions permettent de maintenir ou de restaurer les milieux naturels et les espèces dans un bon état de conservation :

- Maîtrise de la fréquentation : surveillance et observations de la fréquentation, pose d'éco compteurs, matérialisation de sentiers pour éviter le cordon de galets ou d'empiéter sur les dunes, pose d'une signalétique dédiée ...
- Nettoyage sélectif des plages: organisation de ramassage des déchets sur les plages avec différents partenaires, bénévoles, scolaires....
- Surveillance, police de la nature.

## **Mesures d'acquisition de connaissances**

Ces actions permettent d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces et l'efficacité des mesures de gestion :

- Inventaires de la faune et de la flore, suivis réguliers, comptages...
- Suivis botaniques et phytosociologiques sur les landes et pelouses littorales,
- Cartographie des habitats terrestres et marins,
- Intégration des données dans la base SERENA
- ...

## **Mesures de communication/ sensibilisation**

Ces outils de communication permettent de favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologiques :

- Articles : presse, bulletins municipaux, lettre de la réserve naturelle de la baie de Saint Briec, la Pie Bavarde
- Plaquettes d'information et expositions,
- Animations pédagogiques et conférences,
- Valorisation scientifique : thèses, publications scientifiques ...
- Site internet...
- ...

### ***1.3.2 - Le résultat de la première phase de gestion du site terrestre***

Les travaux conduits en application du 1<sup>er</sup> DOCOB ont contribué à

- Une meilleure connaissance de l'avifaune hivernante ou migratrice, au travers des suivis réguliers et des mesures de signalisation dédiée,
- Une meilleure connaissance de la nidification des oiseaux marins sur les sites N2000 de la Baie de Saint Briec Est,
- Une meilleure gestion et connaissance des zones humides spécifiques intradunales et littorales,
- Une meilleure gestion des activités de pêche sur le secteur,
- Une meilleure gestion des espèces faunistiques suivies,
- Une meilleure sensibilisation du public.

## **II. Cadre de gestion du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est**

### **II.1 – Acteurs institutionnels intervenants pour la gestion du site Natura 2000**

#### ***II.1.1. Préfet maritime de l'Atlantique et Préfet départemental des Côtes-d'Armor***

Les sites Natura 2000 exclusivement marins sont placés sous la responsabilité du Préfet maritime territorialement compétent. Les sites mixtes, à la fois terrestres et marins, sont placés sous la responsabilité conjointe des Préfets maritime et de département territorialement compétents, en l'occurrence le Préfet des Côtes d'Armor.

Le ou les Préfets procède(nt) à la désignation du comité de pilotage (COFIL) et le convoque(nt) pour fixer le cadre d'élaboration du document d'objectifs. Ils peuvent confier la présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales. En concertation avec le COFIL, le document d'objectifs est élaboré puis soumis à l'approbation du (des) Préfet(s) territorialement compétent(s).

L'État demeure donc le décideur final dans la démarche Natura 2000.

#### ***II.1.2. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)***

Sous l'autorité du Préfet de région, la DREAL Bretagne est pilote, au niveau régional, des politiques de développement durable. L'objectif est d'instaurer une approche transversale du développement durable en région et de mettre en œuvre les politiques et actions découlant du Grenelle de l'Environnement. En concertation avec l'opérateur Natura 2000, la DREAL, en tant que référent stratégique, valide et oriente le document d'objectifs Natura 2000 en élaboration.

Elle est, de plus, un partenaire central dans l'analyse paysagère de tous les projets qui s'y développent avec le service départemental de l'Architecture des Bâtiments de France.

#### ***II.1.3. Direction Interrégionale de la Mer, Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO)***

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), dont le siège est situé à Nantes, est un service déconcentré de l'État au service des usagers de la mer pour la façade maritime de la Bretagne et des Pays de la Loire.

La DIRM NAMO s'est substituée depuis 2010 aux directions régionales des affaires maritimes de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi qu'aux services des Phares et Balises de ces deux régions. Y sont également rattachés les 5 centres de sécurité des navires (CSN) et les 2 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la façade maritime.

La DIRM NAMO a en charge la coordination des politiques de la mer et du littoral, y compris en matière environnementale.

En tant qu'administration de tutelle des pêches maritimes, elle est associée à la gestion du site Natura 2000. Elle est également l'interlocuteur privilégié pour la prévention et la gestion des pollutions maritimes qui peuvent affecter le site Natura 2000.

La DIRM NAMO travaille en collaboration avec le Conservatoire du littoral dans le cadre du transfert de la propriété des phares au Conservatoire du littoral.

### ***II.1.4. Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)***

Sous l'autorité du Préfet de département, la DDTM des Côtes d'Armor, de façon complémentaire à la DREAL Bretagne, suit au niveau départemental les politiques de développement durable.

Elle suit la mise en œuvre de la politique Natura 2000, à terre et en mer, et instruit les projets de contrat et de charte Natura 2000 en lien avec la DREAL, ainsi que les évaluations d'incidences Natura 2000.

Elle assure également le suivi des politiques en matière de gestion et de protection des milieux humides.

En concertation avec l'opérateur Natura 2000, la DDTM participe activement à la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000, notamment en assurant le suivi des conventions en phase d'animation.

### ***II.1.5. Office Français de la Biodiversité (OFB)***

L'Office français de la biodiversité est un établissement public dédié à la protection de la biodiversité. Il est placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

L'OFB peut intervenir dans toutes les étapes liées au réseau Natura 2000 en mer : de la collecte d'informations pour les sites à la concertation pour la désignation ou la gestion des sites, les suivis, l'évaluation... Le ministère lui a confié le rôle de référent technique national.

L'OFB est co-opérateur pour la partie marine du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc est.

### ***II.1.6. Saint Brieuc Armor Agglomération pour les sites de la Baie de Saint Brieuc Est***

Saint Brieuc Armor Agglomération est l'opérateur historique des sites N2000 Baie de Saint Brieuc Est. Il intervient sur les parties terrestres et littorales.

Un temps agent a été dédié dès la validation en 2008 pour la mise en œuvre des actions fléchées dans le DOCOB.

Il peut intervenir dans toutes les étapes liées au réseau Natura 2000, la collectivité n'est pas toujours le maître d'ouvrage mais est coordonnateur ou facilitateur pour la mise en application des recommandations, et pour la mise en œuvre des fiches action du DOCOB.

## **II.2 – Gouvernance du site Natura 2000**

### ***II.2.1. Gouvernance du site Natura 2000***

Le comité de pilotage (COPIL), réuni sous la présidence des Préfets est le maillon central du dispositif de concertation. Sa constitution est définie par arrêté préfectoral du 19 septembre 2019<sup>2</sup>. Il intègre la palette la plus large possible d'acteurs concernés : décideurs et acteurs économiques locaux, administrations compétentes, des collectivités territoriales et leurs groupements concernés (Lamballe Terre et Mer, Saint Brieuc Armor Agglomération, Conseil départemental des côtes d'Armor et Conseil régional), les communes territorialement concernées (Plérin, Saint Brieuc, Languieux, Yffiniac, Hillion, Lamballe Armor (Morieux et Planguenoual), Ploufragan, Plaine Haute, Saint Donan, Pléneuf-Val-André et Erquy), les propriétaires ou leurs représentants, associations de protection de la nature, scientifiques, usagers,... En phase d'élaboration de Document d'Objectifs (DOCOB), le COPIL examine, amende, et valide les propositions issues des chargés de mission et des groupes de travail, puis au final le DOCOB.

---

<sup>2</sup> Arrêté inter-préfectoral n°2019-085 du 19 septembre 2019 portant désignation du comité de pilotage conjoint pour le site Natura 2000 FR5300066 « Baie de Saint Brieuc est » (Zone Spéciale de conservation) et FR5310050 « Baie de Saint Brieuc Est » (Zone de Protection Spéciale).

- COPIL 1 : Lancement du processus de révision du Document d'Objectifs (11/10/2019)
- COPIL 2 : Validation des diagnostics, de la hiérarchisation des enjeux et des OLTs (23/06/2021)

### ***II.2.2. Groupe de travail***

Des *groupes de travail* sont organisés en fonction des spécificités de chaque site et sont le lieu de débats autour du projet, en amont des décisions prises par le COPIL. Des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent y être associées pour nourrir les débats. Ces groupes de travail peuvent également servir au suivi de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

- GT1 : Diagnostic écologique (22/09/2020) - 21 participants
- GT2 : Cadre de gestion et politique publique (06/11/2020) - 35 participants
- GT3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques (19/01/2021) - 38 participants
- GT4 : Diagnostic Socio-économique des activités agricoles, halieutiques et industrielles (17/02/2021) - 37 participants
- GT5 : Diagnostic Socio-économique des activités récréatives et sportives (11/03/2021) - 38 participants
- GT6 : Diagnostic Socio-économique des activités touristiques, et d'aménagement du territoire (30/03/2021) – 26 participants

### ***II.2.3. Groupe technique***

Les groupes techniques sont des réunions avec les spécialistes d'une thématique précise qui appartiennent ou non au membre du COPIL.

- Groupe technique 1 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des habitats marins (02/12/2020 et le 09/12/2020) MNHN et Ifremer Dinard
- Groupe technique 2 : Hiérarchisation des enjeux écologiques amphihalins (16/12/2020 et le 12/01/2021) Fédération départementale de pêche, AAPPMA, BGM, SBAA, RNN Saint Briec et DDTM22
- Groupe technique 3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques habitats terrestres et flore (04/01/2021) CBNB
- Groupe technique 4 : Hiérarchisation des enjeux écologiques amphibiens et reptiles (05/01/2021) VivArmor Nature et Bretagne Vivante
- Groupe technique 5 : Hiérarchisation des enjeux écologiques mammifères marins et terrestres (06/01/2021) Al Lark, GECC, Oceanopolis, GMB
- Groupe technique 6 : Hiérarchisation des enjeux écologiques oiseaux marins et terrestres (12/01/2021) GEOCA, RNN Saint-Briec, VivArmor Nature, DREAL

- Groupe technique 7 : Hiérarchisation des enjeux écologiques invertébrés (19/01/2021) Gretia

#### ***II.2.4. Comité technique***

Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions d'organisation et les préparatifs de réunion publique. Les membres des cotech sont les services de l'État.

- Cotech 1 : Préparation COPIL validation des diagnostics (06/04/2021) Dreal, DDTM22, Prémar

#### ***II.2.5. Opérateurs locaux***

L'opérateur local est le maître d'œuvre du projet, il a la charge des aspects administratifs, techniques, financiers et de communication. Il est responsable de la rédaction du DOCOB. Pour le site « Baie de Saint Briec Est », Saint Briec Armor Agglomération est à la fois l'opérateur local et l'opérateur technique pour le volet terrestre et l'OFB l'opérateur technique pour le volet marin. En pratique, les opérateurs techniques sont chargés de :

- La réalisation des études nécessaires,
- La rédaction du Document d'objectifs (DOCOB),
- La préparation et l'animation des réunions de groupes de travail et de comités de pilotage,
- L'appui aux porteurs de projets pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 et pour la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Les chargés de mission des opérateurs locaux sont responsables du suivi technique du dossier et des travaux de concertation et d'animation. Ils sont en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Ils sont en charge de réunir les données pouvant intéresser le projet et de rédiger les documents techniques et de communication. Pour plus de cohérence entre les dispositifs et plus d'efficacité, ils travaillent en collaboration étroite.

#### ***II.2.6. Scientifiques et experts***

Des scientifiques et experts sont associés à la démarche afin de contribuer à apporter les réponses de gestion les mieux adaptées possibles aux objectifs conservatoires poursuivis.

Voici une liste non exhaustive de structures scientifiques et/ou naturalistes ayant collaboré à la révision du docob : VivArmor Nature, Bretagne Vivante, Gretia, GEOCA, Cresco, Ifremer, Al Lark, GECC, GMB, MNHN, CBNB, CRPF, ONF, Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor, Chambre d'agriculture, Comités des pêches, CAD22, ...

# Bibliographie

DREAL Bretagne. (2017). *Natura 2000 - Formulaire Standard des Données pour les Zones de Protection Spéciale. FR5310050 Baie de Saint Brieuc Est*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

DREAL Bretagne. (2017). *Natura 2000 - Formulaire Standard des Données pour les Zones Spéciales de Conservation. FR 5310066 Baie de Saint Brieuc Est*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

INPN. (2020). *FR5300066*. Récupéré sur INPN: <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300066>

INPN. (2020). *FR5310050*. Récupéré sur INPN: <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5310050>

INPN. (2020). *Stats*. Récupéré sur INPN: <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats>

OUEST aménagement. (2000). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales pour la réalisation du DOCUMENT D'OBJECTIFS des sites Natura 2000 Baie d'Yffiniac, anse de Morieux. zscFR5300066 Baie de Saint Brieuc : zpsFR5310050 Îles du Grand Pourrier et du Verdelet*.